

Dijon, le 1^{er} juillet 2026,

Restauration à Dijon : les violences sexistes et sexuelles condamnées !

Notre organisation syndicale se félicite de la décision prononcée en première instance par le tribunal correctionnel de Dijon ce mardi 30 juin 2026 avec la condamnation de deux individus pour des faits d'agression et de violences sexistes et sexuelles dans le cadre du travail.

Nous avons été sollicités par la victime fin 2019 pour l'accompagner dans ses démarches, son besoin de se faire entendre et de faire cesser ces pratiques immondes encore bien trop présentes dans l'hôtellerie-restauration ! **Car non, on ne dégrafe pas un soutien-gorge sans le consentement de la personne, on ne touche pas les fesses d'une tierce personne sans son consentement !**

Cette décision de justice envoie non seulement à Dijon mais aussi partout ailleurs, un signal fort pour ce secteur d'activité et les employeurs qui doivent veiller au respect de l'ensemble des salarié-es, de respecter leur dignité et de mettre en œuvre toutes les conditions de sécurité.

De trop nombreux employeurs, qu'ils soient publics ou privés ne respectent pas leurs obligations en matière de prévention, de protection des victimes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail alors même que la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses est une obligation de l'employeur.

Nous rappellerons que le harcèlement moral à caractère sexiste, agissement sexiste, harcèlement sexuel, agression sexuelle et viol, ne sont pas que des mots : 9% des viols ou tentatives de viols ont lieu au travail, 30% des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail et 70 % de ces victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur.

Pour celles qui parlent, c'est souvent la double peine : 40 % estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée, une rupture conventionnelle voire un licenciement. **Dans le cas présent, c'est une victoire et elle doit en engager de nombreuses autres !**

Le système patriarcal qui « autorise et tolère » voire encourage socialement les conduites de dominations et de violences envers les personnes perçues comme femmes doit être démantelé.

Notre organisation syndicale continuera de se tenir à disposition des victimes et nous invitons les employeurs de Côte-d'Or de faire cesser ces pratiques immondes.